

Grey-Simcoe. Le CN prétend que ce tronçon de la voie ferrée est déficitaire, les frais d'entretien dépassant les recettes du transport des marchandises. Toutefois, le CN ne s'est pas rendu compte qu'un projet a déjà été mis sur pied pour exploiter ce tronçon à des fins touristiques, afin que notre région, dont l'économie dépend en grande partie du tourisme, soit accessible aux touristes toute l'année.

Je demande donc au CN et au gouvernement de retirer cette requête et de laisser cette décision en suspens environ trois ans afin de donner à la région le temps voulu pour mettre au point et réaliser ce projet. Cette initiative stimulera non seulement l'économie de la région du sud de la baie Georgienne dans tous ses aspects, mais aussi celle de certaines autres régions.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE CONGRÈS UKRAINIEN—ON DÉSAAPPROUVE LE DISCOURS DU MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'interviens aujourd'hui sur une grave question, qui concerne en premier lieu les Canadiens d'origine ukrainienne mais qui, par beaucoup de côtés, intéresse tous les Canadiens qui se préoccupent de préserver et de renforcer le pluralisme ethnique et culturel du pays.

Voici les faits. Deux ministres, qui devaient prendre la parole au quatorzième congrès canado-ukrainien à Winnipeg le 8 octobre, ont décommandé leur allocation sans explication. Et le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren), qui les a remplacés à la tribune, aurait mieux fait de s'en abstenir. Car les propos qu'il a tenus aux délégués du congrès canado-ukrainien furent si insultants que 500 délégués ont écrits au premier ministre (M. Trudeau) pour se plaindre de ses propos qu'ils jugent «déplacés, condescendants et... jurant tout à fait avec le caractère et le ton du congrès». D'après un de ces délégués, qui exprimait l'opinion de beaucoup, dans certains passages le ministre a pris un ton protecteur, et utilisé des images caricaturales.

En outre il aurait dit à propos des ancêtres ukrainiens:

... solides paysans couverts de manteaux de mouton, nés sur la glèbe, dont les ascendants sont agriculteurs depuis dix générations, entourés d'une épouse robuste et d'une demi-douzaine d'enfants...

Mon parti demande au premier ministre d'exiger une rétractation publique de ces propos du ministre en cause, et que le ministre d'État aux Finances soit tenu d'envoyer une lettre d'excuses à chaque délégué du congrès canado-ukrainien pour ses paroles discriminatoires.

Tout autre était la tenue des propos du premier ministre de 1961, le très honorable John Diefenbaker d'honorée mémoire, qui disait à propos du multiculturalisme:

Le Canada est un jardin... où ont été repiquées les fleurs les plus vivaces et les plus colorées de beaucoup de pays, chacune ayant conservé dans son nouvel environnement les meilleures qualités qui l'avait fait aimer et priser sur sa terre ancestrale.

Voilà la citation que le congrès canado-ukrainien entendra, quand le parti conservateur et notre nouveau chef formeront le prochain gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA FAÇON DONT SONT TRAITÉS LES AUTOCHTONES DANS LE NORD

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, il est grand temps que le Parlement prenne conscience de quelques faits désagréables concernant l'administration de la justice en matière criminelle dans les deux territoires du Nord-Ouest. La proportion de la population carcérale est deux, trois et quatre fois plus élevée dans les territoires que dans le Sud, quoique nous n'ayons aucune raison de croire que les gens du Nord sont plus dépravés ou criminels qu'ailleurs au Canada. En fait, un rapport récent du solliciteur général (M. Kaplan) dit très clairement que le crime dans les Territoires du Nord-Ouest consiste principalement en atteintes à l'ordre public et en comportement anti-social mineur, contrairement à la situation dans le Sud où les infractions graves et préméditées sont plus nombreuses.

La population carcérale des territoires comprend un nombre disproportionné d'autochtones, sans que nous ayons non plus dans ce cas de raison de croire que les autochtones sont plus dépravés ou criminels que le reste de la population. Le sens commun et humanitaire porte plutôt à croire le contraire.

Le système de justice criminelle dans le Nord est largement notre responsabilité, depuis la police jusqu'aux procès, en passant par les poursuites judiciaires, contrairement à la situation dans le reste du Canada où les provinces ont la responsabilité première. J'ai donc demandé au comité de la justice de la Chambre de prendre la question de l'administration de la justice en matière criminelle dans le Nord comme sujet d'étude et de présenter des résolutions. Avec nos collègues des assemblées législatives territoriales, les organismes autochtones et les dirigeants du système actuel, nous devons explorer de meilleurs moyens de l'adapter aux besoins du Nord. Il faut pousser plus loin les expériences qui ont été entreprises pour faire participer les autochtones et leurs conseils de justice.

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

LA CONSTITUTION DU RÉSERVOIR DE LONETREE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre de l'Environnement (M. Caccia) doivent s'entretenir à Halifax, pendant la fin de semaine prochaine, avec le secrétaire d'État des États-Unis et d'autres fonctionnaires américains du département de l'environnement. Cette réunion procurera au Canada l'occasion rêvée de faire valoir avec énergie son objection au projet de dérivation Garrison qui menace nos cours d'eau, surtout ceux du Manitoba, ma province d'origine. Les efforts déployés par le Canada en vue de contrer le projet n'ont pas été des plus fructueux et, à mon avis, le gouvernement fédéral est le principal responsable de cet échec, car ses démarches ont été entreprises sans grande conviction.